



Piscine de Dangé-Saint-Romain

MOTION du CONSEIL MUNICIPAL

Depuis l'été 2018, la piscine de Dangé-Saint-Romain est fermée suite à un état dégradé de la structure. La compétence en est assurée par la Communauté d'agglomération du Grand-Châtellerault depuis le 1^{er} Janvier 2017.

Après une réunion publique le 20 juin 2018, une réponse devait être apportée en Novembre ; à ce jour, nous n'avons aucune nouvelle.

La population s'émeut d'une fermeture définitive de la piscine, à laquelle les habitants sont très attachés. Celle-ci, construite en 1965, fait partie du patrimoine de la commune et des environs.

De plus, le projet de territoire- que nous avons voté- insiste sur le développement de l'attractivité, sur la construction d'un avenir commun aux 47 communes dans le cadre d'une véritable solidarité ; de même, le projet du Scot est de pouvoir répondre aux besoins des habitants en transports et déplacements, d'améliorer l'accès aux services et aux équipements.

A Dangé-Saint-Romain, la création d'un nouveau lotissement, l'impact de plusieurs entreprises dont Dupont Nutrition et Santé, la présence de deux collèges, de plusieurs écoles élémentaires et maternelles (870 élèves et collégiens accueillis sur la commune) marquent la nécessité de conserver notre bassin aquatique. L'apprentissage de la natation est obligatoire pour les CM2 et est exigé pour le Brevet des Collèges.

Dangé-Saint-Romain, commune de 3 000 habitants, et les communes voisines qui représentent quelque 6000 habitants, doivent pouvoir offrir à leur population et plus particulièrement aux enfants, aux jeunes et aux seniors des activités aquatiques durant l'été. Les Centres de loisirs pour enfants et adolescents (200 enfants par jour en période estivale) ont besoin d'un centre aquatique proche, sans être dépendants de bus. En effet, obliger les utilisateurs à se déplacer en voiture jusqu'à Châtellerault ou Saint-Gervais va à l'encontre de la préservation de l'environnement.

L'heure est actuellement à la défense des services en milieu rural : après diminution du service de la Poste, menace de fermeture du Trésor public, la fermeture de la piscine ne montrerait pas l'égalité des services offerts à la population rurale. Dans cette période où le sentiment d'abandon provoque une montée des revendications, le choix d'une fermeture définitive ne ferait qu'accroître le rejet des instances politiques décisionnaires.

En conséquence, nous demandons :

- Un rapport des dépenses qu'impliquent les réparations à présenter au Conseil municipal.
- Une explication motivée du choix fait par la Communauté d'agglomération
- En cas de travaux pour une nouvelle saison estivale :
 - Un projet pour les activités aquatiques des populations impactées
 - La mise en place d'un transport des élèves et des jeunes des centres de loisirs, car notre attribution de compensation ne tient pas compte de ces charges.